



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024



SOMMAIRE

Synthèse	2
A. Activité et résultat	4
A.1 <i>Activité</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription</i>	7
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	8
B. Système de gouvernance.....	13
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance</i>	13
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	16
B.3 <i>Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</i>	16
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	18
B.5 <i>Fonction d'audit interne</i>	19
B.6 <i>Fonction actuarielle</i>	20
B.7 <i>Sous-traitance</i>	21
C. Profil de risque.....	22
C.1 <i>Risque de souscription</i>	22
C.2 <i>Risque de marché</i>	22
C.3 <i>Risque de crédit</i>	24
C.4 <i>Risque de liquidité</i>	24
C.5 <i>Risque opérationnel</i>	24
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	27
D.1 <i>Actifs</i>	27
D.2 <i>Provisions techniques</i>	28
D.3 <i>Autres actifs et passifs</i>	35
E. Gestion du capital	37
E.1 <i>Fonds propres</i>	37
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	39
F. Annexes	45
F.1 <i>Bilan Prudentiel (S.02.01.02)</i>	45
F.2 <i>Primes, sinistres et dépenses par PAYS (S.04.05.21)</i>	47
F.3 <i>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)</i>	50
F.4 <i>Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)</i>	52
F.5 <i>Provisions techniques NON-VIE (S.17.01.02)</i>	53
F.6 <i>Sinistres en NON-VIE (S.19.01.21)</i>	54
F.7 <i>Impact des mesures transitoires (S.22.01.21)</i>	55
F.8 <i>Réserve de réconciliation (S.23.01.01.01)</i>	56
F.9 <i>Fonds Propres (S.23.01.01.02)</i>	57
F.10 <i>Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.01)</i>	58
F.11 <i>Minimum de Capital requis – Activités Mixtes (S.28.02.01)</i>	59

SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 292 à 298 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport à destination du public portant sur l'année 2024 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Présenté au Comité d'audit Finance et Risques de la société lors de sa réunion du 24 mars 2025 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 02 avril 2025.

Avec un résultat net qui s'établit à 55,6 M€ en 2024 et un chiffre d'affaires à 1 156 M€, Mutex démontre une nouvelle fois l'efficacité de son modèle économique. L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements :

- Un changement d'actionnariat en septembre 2024 avec le rachat de 12.4% par Harmonie Mutuelle ;
- Une évolution de l'écosystème Mutex : les activités et moyens relatifs aux activités de gestion et d'informatique ont été transférés respectivement vers le GIE Optissima Prev' et le GIE SIE HM au 1^{er} janvier 2024. Le 31 décembre 2024 conformément à la parution au Journal Officiel, les activités de Carel et l'acceptation de Mutex Union, représentant environ 53M€ de CA et 680M€ de provisions techniques, ont été transférées à effet rétroactif au 1/1/2024 vers la Tutélaire ;
- L'exercice 2024 a été marqué par un chiffre d'affaires en progression de +7% de croissance (à iso périmètre, c'est-à-dire en considérant la sortie des portefeuilles Carel et Mutex Union au 01/01/2024) soit +79M€ portée principalement par la prévoyance collective +8% qui enregistre en particulier des affaires nouvelles importantes (51M€ de réalisations commerciales en 2023 à effet 2024) ;
- Les experts des Dossiers de L'Epargne et de l'Assurance ont décerné 4 Labels d'Excellence aux offres de prévoyance individuelle Mutex : Néobsia - Capital Obsèques ; Protection Décès / Assurance Décès ; Moduvé0 ; l'offre Garantie Accidents de la Vie est primée pour la première fois ;
- Du point de vue financier et sur le portefeuille côté, les réinvestissements ont bénéficié d'opportunités de rendements attractifs avec, en moyenne sur l'année 2024, un taux à 10 ans de 3.20% sur l'emprunt d'état français, qui enregistre ainsi la plus forte hausse de la zone euro parmi les principaux taux de même maturité. Pour les OPC côtés, la poche action enregistre une performance absolue positive de 9,4% ;

- A fin décembre 2024, le portefeuille d'actifs non cotés se compose de 95 fonds. Le marché de l'immobilier continue d'être impacté par le niveau élevé des taux d'intérêts. En Private Equity, les multiples de valorisation du segment mid-market affichent une hausse d'environ 7% au T3 2024. Sur le marché des Infrastructures, les valorisations se sont maintenues. L'impact favorable des taux pour les fonds de dette privée continue de renforcer l'attrait pour la classe d'actif.

Le profil de risque de Mutex reste quant à lui inchangé par rapport à 2023. Les risques évalués comme forts ou majeurs sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, risques inhérents à l'activité assurantielle, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 47% et 37% du SCR total.

Avec des fonds propres économiques de 1 618 M€, Mutex couvre plus de 1,9 fois l'exigence en capital (SCR total de 866 M€ à fin 2024). Son ratio de solvabilité s'établit ainsi au 31 décembre 2024 à 187%, en progression par rapport à 2023 (183%).



A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

Mutex est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 140 avenue de la République à CHATILLON (92 327).

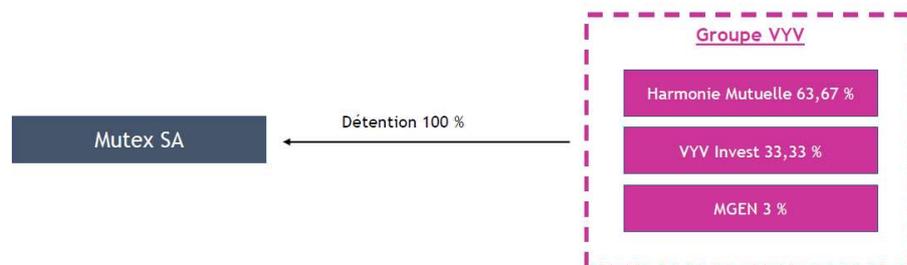
L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de Mutex est réalisée par le cabinet Forvis Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 337.

A.1.1 Actionnariat et Gouvernance

Au 31 décembre 2024, le Groupe VYV détient 100% du capital de Mutex SA, réparti entre Harmonie Mutuelle (64%), VYV Invest (33%), la MGEN (3%).



A.1.2 Activité

Le chiffre d'affaires de Mutex est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

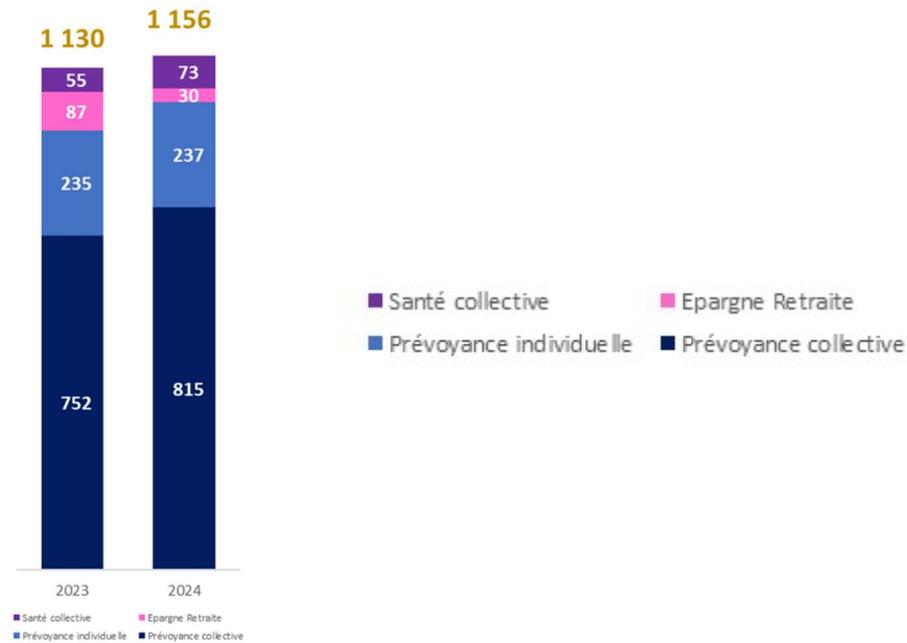
La gamme des produits proposés par Mutex couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, Mutex peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2024, les primes brutes de Mutex représentent 1 156 M€. Il est noté une croissance +8,4% (+63,5 M€) en prévoyance collective et de +1% (+2 M€) en prévoyance individuelle (à iso périmètre en retraitant de la sortie de Carel& Acceptation Mutex Union) le chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite décroît respectivement de -8,6% (-1,5 M€) et -19,8% (-3,3 M€).

REPARTITION DES COTISATIONS PAR ACTIVITE



La Prévoyance, métier cœur de Mutex, représente près de 93 % de son chiffre d'affaires avec une forte présence de Mutex sur le secteur des Conventions Collectives de branches.

A.1.3 Faits marquants de l'exercice

Avec un résultat net qui s'établit à 55,6 M€ en 2024 et un chiffre d'affaires à 1 156 M€, Mutex démontre une nouvelle fois l'efficacité de son modèle économique. L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements :

Changement d'actionnariat :

Le 13 septembre 2024, les titres de Mutex détenus par Mutex Union (305 768 actions) ont été rachetés par Harmonie Mutuelle.

Evolution écosystème Mutex :

Au 1^{er} janvier 2024, les activités et moyens relatifs à l'activité de gestion de Mutex ont été transférés vers le GIE Optissima Prev'. De même, les activités et moyens relatifs aux activités informatiques ont été mis en commun au sein du GIE SI HM. Ces opérations de transferts ont donné lieu :

- à une déformation de la structure de frais de Mutex avec une augmentation des commissions de gestion et une baisse des charges directes
- à la réalisation d'une plus-value de cession fiscalisée au titre de l'applicatif de gestion NSI.

Le 31 décembre 2024 conformément à la parution au Journal Officiel, les activités de Carel et l'acceptation de Mutex Union, représentant environ 53M€ de CA et 680M€ de provisions techniques, ont été transférées à effet rétroactif au 1er janvier 2024 vers la Tutélaire.

Au titre de l'activité commerciale :

- L'exercice 2024 a été marqué par un chiffre d'affaires en progression de +7% de croissance (à iso périmètre, c'est-à-dire en considérant la sortie des portefeuilles Carel et Mutex union au 01/01/2024) soit +79M€ portée principalement par la prévoyance collective +8% qui enregistre en particulier des affaires nouvelles importantes (51M€ de réalisations commerciales en 2023 à effet 2024).
- Les experts des Dossiers de L'Epargne et de l'Assurance ont décerné 4 Labels d'Excellence aux offres de prévoyance individuelle Mutex : Néobsia - Capital Obsèques ; Protection Décès / Assurance Décès ; Moduvéo ; l'offre Garantie Accidents de la Vie est primée pour la première fois.

Contexte général des marchés financiers en 2024 :

- L'année 2024 a été marquée par des politiques monétaires progressivement accommodantes, notamment en Europe et aux États-Unis, favorisées par une désinflation durable passant de 2,9% à 2,4% en Europe et de 3,4% à 2,9% aux États-Unis.
- En France, l'OAT 10 ans termine l'année à 3,20%, soit une hausse de +64 bps l'une des plus importantes de la zone EURO parmi les principaux taux de même maturité. Ainsi, les facteurs baissiers tels que la diminution de l'inflation et la baisse des taux directeurs n'ont pas compensé la prime de risque attendue par les investisseurs en raison de la dégradation de la note de la France par les agences de notation, et de l'incertitude politique liée au budget 2025. Ce faisant, le taux de la dette 10 ans Française a atteint un niveau plus élevé que celui de l'Espagne (3,06%) à partir du mois d'octobre. Le BUND Allemand a également connu des mouvements importants au cours de l'année, mais avec des

amplitudes moins fortes que la France et termine l'année à 2,37%. Le taux US à 10 ans finit également l'année sur un niveau élevé et atteint 4,17%, sur fond d'inquiétudes liées à la crainte d'un sursaut de l'inflation pour 2025.

A.1.4 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2024 s'établit à 116 M€, en diminution de -48% par rapport à 2023. Sa décomposition par type de produit est la suivante :

Résultat de souscription	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Epargne / Retraite	7	-3
Prévoyance collective	122	8
Prévoyance individuelle et dépendance	91	103
Santé collective	4	8
Total	224	116

Et par « Line of Business » (lob), elle est la suivante :

Lob	Résultat de souscription	31 décembre 2023	31 décembre 2024
1	Santé	4	7
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	90	37
13	Santé Acceptation	0	1
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	64	28
29	Dépendance viagère	16	5
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	16	19
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	1	0
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	105	30
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	-16	-6
35	Rente Invalidité Acceptation	-63	-10
36	Acceptation Vie	9	5
	Total	224	116

Le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques, est obtenu en retraitant du résultat de souscription la part du résultat de gestion.

Résultats techniques (hors réassurance et revenus financiers)

Les résultats techniques hors réassurance par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Résultat Technique	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Epargne / Retraite	7	3
Prévoyance collective	39	-55
Prévoyance individuelle et dépendance	39	38
Santé collective	-1	2
Total	84	-13

La dégradation du résultat technique brut de réassurance (-94 M€) s'explique par la hausse limitée du taux technique non-vie retenu pour le provisionnement social (+10 points de base contre + 55 points de base l'année passée).

A cela s'ajoute, en Prévoyance Collective les effets conjugués

- de la renégociation des chargements sur le périmètre des CCN ;
- de la hausse de la charge financière intégrée dans les Provisions d'Egalisation (PE) & Réserves Générales(RG).

En prévoyance Individuelle, la stabilité du résultat technique s'explique par la dégradation de la sinistralité sur le décès individuel (-6,4M€) compensée par une amélioration de la sinistralité non-vie.

En Epargne-Retraite, le résultat technique diminue de -4 M€ notamment avec la sortie des périmètres Carel et Mutex Union qui affichaient un résultat positif l'année passée (+2M€) en raison de gains de mortalité et d'un contexte économique favorable bénéficiant à la PGG.

Le résultat sur l'activité santé augmente de 3 M€ en lien avec la constatation de bonis sur antérieurs.

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de Mutex est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non-vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, Mutex détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est réalisée, sous le contrôle de Mutex, par la société de gestion OFI. Les autres valeurs (essentiellement des actifs non cotés) sont gérées en direct par Mutex.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de Mutex en valeur nette comptable et en valeur de marché au 31 décembre 2024, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En M€ Classe d'actifs	CIC	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus-values latentes
Obligations souveraines	1	2 867,0	2 869,8	2,8
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 544,4	2 548,8	4,4
<i>dont autres obligations souveraines</i>		322,6	320,9	-1,6
Obligations d'entreprises	2	3 046,2	2 936,4	-109,7
Actions	3	0,1	0,2	0,1
Fonds d'investissements	4	1 639,9	1 965,3	325,5
<i>dont fonds en actions</i>		75,2	100,9	25,7
<i>dont fonds obligataires</i>		430,4	471,1	40,6
<i>dont fonds monétaires</i>		96,5	96,6	0,1
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		212,9	365,7	152,8
<i>dont fonds immobiliers</i>		222,4	228,3	6,0
<i>dont autres fonds</i>		602,6	702,8	100,2
Titres structurés	5	60,2	59,5	-0,7
Trésorerie et dépôts	7	235,0	233,0	-2,0
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		202,1	200,2	-2,0
<i>dont trésorerie</i>		32,8	32,8	0,0
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,1	1,1	0,0
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0
Total		7 849,5	8 065,4	216,0

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de Mutex. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transparisés au 31 décembre 2024.

En M€	CIC	Valeur de marché	%
Classe d'actifs			
Obligations souveraines	1	2 899,1	35,9%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 573,3	31,9%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		325,8	4,0%
Obligations d'entreprises	2	3 260,8	40,4%
Actions	3	671,5	8,3%
Fonds d'investissements	4	435,8	5,4%
<i>dont fonds en actions</i>		46,1	0,6%
<i>dont fonds obligataires</i>		84,1	1,0%
<i>dont fonds monétaires</i>		71,8	0,9%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		15,8	0,2%
<i>dont fonds immobiliers</i>		124,3	1,5%
<i>dont autres fonds</i>		93,7	1,2%
Titres structurés	5	61,4	0,8%
Titres garantis	6	0,0	0,0%
Trésorerie et dépôts	7	548,5	6,8%
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		200,2	2,5%
<i>dont trésorerie</i>		348,3	4,3%
Crédits hypothécaires et prêts	8	116,2	1,4%
Actifs immobiliers	9	72,2	0,9%
IFT	A à F	0,0	0,0%
Total		8 065,7	100,0%

Les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 78,3%, 8,9% et 2,4% du portefeuille d'actifs. Les 10,4% restants se décomposent de la façon suivante :

- Dépôts auprès des cédantes : 2,5% (concernent essentiellement le traité de réassurance entre Mutex et Mutex Union),
- Titres structurés : 0,8%
- Autres fonds (Fonds de capital investissement, d'infrastructures...) : 1,4%
- Trésorerie et autres : 4,3%

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 3.32% en 2024 contre 2,95% en 2023, soit une hausse de 37 points de base principalement portée par les plus-

values sur OPC cotés et non cotés +20M€ sur l'exercice 2024.

Le taux de rendement de l'actif général prévoyance s'établit quant à lui à 3,10% au 31 décembre 2024.

En M€	2023	2024
Produits financiers courants	253,0	260,0
<i>Dont Revenus OPC</i>	28,5	29,1
<i>Dont plus values sur OPC non coté</i>	9,9	14,0
<i>Dont Revenus obligations et TCN</i>	184,2	180,6
<i>Dont Intérêts Dépôts espèces acceptations</i>	16,6	3,7
<i>Dont Frais gestion des placements</i>	-4,3	-3,8
<i>Dont PMVL sur valeurs côtées récurrentes</i>	18,0	36,4
Produits financiers non récurrents	-7,4	-3,1
<i>Dont Autres Plus et moins Values</i>	0,0	0,0
<i>Dont Variation de PDD</i>	-7,4	-3,1
<i>Dont Autres produits financiers</i>	0,0	0,0
Produits financiers bruts (hors intérêts titres subordonnés)	245,5	256,9
Intérêts Titres Subordonnés	-5,9	-5,9
Produits financiers bruts (base comptable)	239,6	251,0
Encours moyen	8 135,6	7 556,6
Taux de rendement comptable des placements	2,95%	3,32%
Taux de rendement courant des placements	3,04%	3,36%

R = réel, B = budget, P = prévisionnel

A.3.3 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

En M€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	Charges financières	Produits nets
Obligations souveraines	1	95,8	0,0	0,0	0,0	-3,6	92,3
Obligations d'entreprises	2	83,1	0,1	-0,2	0,0	-3,8	79,3
Actions	3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissements	4	29,0	50,5	0,0	-3,1	-2,0	74,4
Titres structurés	5	2,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	2,0
Titres garantis	6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et dépôts	7	3,9	0,0	0,0	0,0	-0,3	3,6
Crédits hypothécaires prêts (yc repo)	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		213,9	50,6	-0,2	-3,1	-9,7	251,6

Les revenus obligataires représentent 68% des produits financiers nets avec un taux de rendement comptable moyen de 3,34% pour les obligations d'Etats et 2,70% pour les obligations d'entreprises. Les fonds d'investissements contribuent au résultat financier à hauteur de 74 M€ (contre 47 M€ en 2022) en lien avec la bonne performance des fonds non cotés.



B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par Mutex s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offrent une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

B.1.1 L'organisation institutionnelle de Mutex

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1 La direction effective

La direction effective de la société est assurée par un Directeur Général et une Directrice Générale Adjointe.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de Mutex du 3 février 2022, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L. 322-3-2 et R. 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de Mutex, la Direction Générale de Mutex est assumée par le Directeur Général, Monsieur Pascal PIGOT.

La Directrice Générale Adjointe, Madame Mathilde JUNG, a été nommée par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité de Direction Générale (CDG) qui est constitué des deux membres de la direction effective, du Directeur Transformation et DATA, de la Directrice Offres d'Assurance et Développement, du Directeur Affaires Juridiques et Conformité, du Directeur des Relations Humaines, Communication et Environnement et Travail, de la Directrice Souscription et Gestion Courtiers Délégués, du Directeur Développement, du Directeur Marketing, de la Directrice Délégué Pilotage Economique & RSE et du Directeur Délégué Risques.

Dans son fonctionnement, et afin de garantir la circulation de l'information, tant ascendante que descendante, le CDG (25 réunions en 2024) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur ou collaborateur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de délégataires ; c'est ainsi que la direction effective a procédé à 7 mises à jour des délégations de signature en 2024.

B.1.1.2 Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de seize administrateurs dont quinze représentants des actionnaires et un administrateur indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et le nombre des administrateurs âgés de soixante-huit ans révolus ne peut excéder le tiers - arrondi au nombre immédiatement supérieur - des administrateurs en fonction.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois :

- L'assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant au seul administrateur indépendant ;
- Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2021 a décidé d'allouer au Président du Conseil d'administration une indemnité au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Les administrateurs du Conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 5 réunions en 2024 avec un taux de présence effective de 95,50 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur un Comité d'Audit, Finances et Risques composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3 L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les sept résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux clos le 31 décembre 2023 ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité ordinaires) approuvant les Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions règlementées) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023, la distribution de dividendes et l'affectation du solde proposé au compte « Report à nouveau » ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité ordinaires) ratifiant la cooptation de deux membres du Conseil d'Administration.
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité extraordinaire) approuvant une opération de cession des titres de la société.
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2024 (quorum et majorité ordinaires) approuvant une opération de transfert partiel de portefeuille de contrat d'assurance de la société.
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2024 (quorum et majorité ordinaire) approuvant la nomination d'un commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.

B.1.2 Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, Mutex s'appuyait, au 31 décembre 2024, sur dix-neuf politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

Mutex s'est doté dès 2015 d'une politique en matière de compétence et d'honorabilité applicable aux membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société. Cette politique, régulièrement mise à jour, décrit le processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1 Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre.

Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs sont consultés annuellement pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques ; cette démarche a abouti à une cartographie des risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Vingt processus ont été mis à jour en 2022 conformément au plan d'actualisation. En complément de cette démarche a été menée une analyse de risques sur quatre projets internes à fort enjeu.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;

- Une évaluation quantitative par approche par simulation, correspondant au modèle standard.

Celle-ci a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus Orsa, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

La grande diversité des activités de la société aboutit à une répartition relativement homogène du capital requis entre les différents macro-risques prévus dans la formule standard avant effet d'absorption par les participations aux bénéfices discrétionnaires et avant diversification inter-modulaire.

Selon la formule standard les principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription en santé et dans une moindre mesure le risque de souscription vie. Les autres risques tels que le risque opérationnel et le risque de contrepartie sont mineurs. La grande diversité des activités de la société explique une répartition relativement équilibrée du capital requis entre les différents macro-risques prévus dans la formule standard avant effet d'absorption par les participations aux bénéfices discrétionnaires et avant diversification inter-modulaire. Cette répartition reste stable entre les exercices N et N-1.

Les principaux risques identifiés comme forts ou majeurs dans la cartographie selon l'approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard.

Au-delà des risques identifiés dans la formule standard, Mutex est sensible à des risques exogènes ou émergents tels que ceux liés à la réputation ou d'image, et qui donnent lieu à une vigilance interne. Un fonctionnement en cellule de crise est envisagé en cas de besoin.

Les risques relatifs à une dérive de la sinistralité, dans un contexte de crise économique impactant les souscripteurs en prévoyance collective, ont donné lieu à une mesure par l'intermédiaire d'un scénario défavorable étudié en 2022. Ce risque sur la hausse de sinistralité a de nouveau été étudié lors d'un scénario défavorable en 2023.

Différents scénarios de stress sur l'évolution des marchés financiers sont également réalisés permettant de couvrir les principaux facteurs de risques de Mutex dans un contexte de crise liée au conflit en Ukraine et des impacts sur le marché (hausse des spreads obligataires, diminution des rendements des OPC ...).

Depuis 2 ans, un scénario climatique (stress sur les actifs et le passif) est réalisé.

Le processus de gestion des risques y compris le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport Orsa est placé sous le pilotage des dirigeants effectifs de Mutex.

B.3.2 Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisé au moins une fois par an. La direction des risques a la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur délégué des risques), avec un reporting à l'attention du Comité de Direction Général.

Les principaux comités se sont réunis très régulièrement en 2024 et permettent une pratique effective d'une gestion « prudente » du fait des divers profils des participants et de la traçabilité des décisions.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

La procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de Mutex, le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée a minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ceux ayant connu une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques ou ceux où il a été constaté des incidents opérationnels graves).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles ont également la charge de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne et la fonction vérification de la conformité participent à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats et réalise des contrôles sur des thématiques spécifiques. Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne s'assure de la remontée des incidents et alimente la base Incidents qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que les incidents ne se reproduisent.

Au-delà des reporting au Comité de direction générale, l'analyse des incidents est partagée semestriellement au Comité d'Audit, Finance et Risques.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur :

- Un corpus formalisé de politiques écrites, procédures et cartographies de risques ;
- Un Service en charge des différentes thématiques de conformité : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT), la lutte contre la corruption, la lutte contre la déshérence, la lutte contre la fraude interne, la protection de la clientèle, la distribution en assurance et la protection des données personnelles ;
- Un dispositif de veille réglementaire et un club de veille juridique ayant pour objet d'analyser et diffuser les nouvelles obligations et leurs impacts opérationnels pour Mutex ;
- Un Comité de Conformité (mensuel) composé des deux dirigeants effectifs, des fonctions clés, du DPO, ainsi que de membres du Comité de direction générale.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Au cours de l'année 2024, la fonction vérification de la conformité a orienté ses travaux sur :

- Le déploiement d'une solution applicative (Shift Technology) déployée progressivement pour automatiser les traitements de Mutex, offrant une robustesse accrue sur le dispositif LCBFT pour identifier les opérations atypiques et scorer nos clients ;
- Le déploiement d'un plan annuel de contrôle de la conformité ;
- L'actualisation du dispositif de fraude interne ;
- La poursuite des travaux de la feuille de route RGPD (consentement, purge et mentions légales) ;
- Des vérifications de conformité sous le prisme de la protection de la clientèle (contrats obsèques, engagements déontologiques, ...) ;
- Le dispositif d'évaluation des tiers.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

La fonction audit interne s'appuie sur le responsable fonction clé audit interne qui dispose des ressources mises à disposition par la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV. L'audit interne dispose

également d'un budget pour faire appel à des consultants lorsque les missions d'audit traitent de sujets techniques nécessitant des compétences non détenues par les auditeurs.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction clé audit interne a soumis en fin d'année 2024, le plan d'audit triennal 2025-2027 au Comité de direction générale et au Comité d'Audit, Finance et Risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées sur 3 niveaux en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre à un rythme trimestriel.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à la réglementation, la Fonction Actuarielle a notamment pour rôle d'exposer un point de vue indépendant sur l'ensemble des domaines techniques propres au profil de risques de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des travaux quantitatifs réalisés.

La Fonction Actuarielle fait partie intégrante de l'organisation de l'entité. Elle est placée sous la responsabilité de la Directrice Pilotage Economique et RSE, membre du Comité de Direction Général et dispose d'un accès direct à la direction générale par le biais des comités fonctions clé, organisés au sein de Mutex trimestriellement. Elle est membre du Comité Technique, du Comité des Équilibres Technique et Financier, du Comité Produits et Offres de Services ainsi que du Comité des Engagements et Souscription (pour les dossiers concernés), ce qui lui permet d'analyser, et le cas échéant d'émettre un avis sur les hypothèses et les résultats des sujets concernant les provisions, la réassurance et la souscription. La Fonction Actuarielle assiste au Conseil d'Administration et à toute autre instance si elle considère qu'un sujet relève de son périmètre d'intervention.

Pour mener ses travaux la Fonction Actuarielle s'appuie en majorité sur les travaux réalisés par les équipes opérationnelles, indépendantes des équipes de production. Les recommandations exprimées à la suite de ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé annuellement par le Conseil d'Administration. L'avis exprimé sur les politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance figurent dans ce même document.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le dispositif de pilotage du risque de sous-traitance est décrit dans une politique revue annuellement et validée en Comité de direction générale et approuvée en Conseil d'administration.

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin ou une évolution de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques et le responsable contrôle interne s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance.

En 2023, la direction des risques a réalisé une analyse de risques portant sur l'externalisation de l'activité de gestion des contrats, des cotisations et des prestations sur un périmètre des contrats prévoyance, retraite et épargne et des activités informatiques.

En 2024, il n'y a pas eu de nouvelle externalisation importante et critique. Cependant, des externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la dématérialisation confiée à LUMINESS, les activités de comptabilité auxiliaire titres confiées à OFI AM, la gestion des actifs financiers confiée à OFI AM ainsi que l'externalisation de la fonction clé Audit Interne à l'UMG Groupe VYV.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, Mutex a eu pour stratégie de s'appuyer sur des expertises externes via de la sous-traitance de ses activités de gestion et informatique.

Ces sous-traitances font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans chaque cas, les délégataires sont situés en France.



C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante avec 70% du chiffre d'affaires en 2024) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (6% du chiffre d'affaires en 2024) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent en revanche à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité ;
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges dans un marché concurrentiel et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier).

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de Mutex bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres et en excédent de perte annuelle sur les contrats souscrits en France, pris en compte pour les risques catastrophe vie et santé dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après la mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers est d'environ 80%. Les actions de type 2

atteignent 1,9% de la valeur économique tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1 ou infrastructure représentent 8,3%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (280M€ avant absorption, en baisse toutefois par rapport à l'exercice antérieur du fait du remplacement de titre corporate par des titres souverains, et la sortie du périmètre Carel) s'explique par la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en termes de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est plus limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif avec des sensibilités proches.

Les principaux risques financiers identifiés comme forts dans la cartographie actualisée en juin 2024, selon une approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque lié à l'environnement économique sur les marchés financiers conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread) et du risque de baisse de la valeur de réalisation des actions et de l'immobilier.

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par les équipes Investissement de la Direction Générale Adjointe de Mutex afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation.

Mutex dispose d'une couverture action (Mutactions 21). Depuis 2023, la stratégie de couverture comprend 4 put-spreads de strike 85% et 60% dont la valeur de marché varie selon l'évolution de l'Eurostoxx 50. Les puts-spreads couvrent chacun 25% du notionnel de Mutactions 21. En cas d'opportunités sur les marchés, la vente d'un call 1 mois et de strike 105% peut s'ajouter en complément. Cette couverture action est également bénéfique sur le ratio de solvabilité.

En complément des calculs de capitaux de solvabilité requis, un scénario défavorable portant sur les risques financiers a été testé sur l'année 2024 dans le cadre de l'Orsa. Dans ce scénario, il a été supposé que l'inflation n'était pas maîtrisée et se maintenait à un niveau élevé, tandis que les taux souverains augmentaient (en lien avec le renforcement des mesures de soutien prises par l'Etat), entraînant également une hausse des spreads de crédit, des défauts partiels, et par contagion une baisse des capitalisations boursières.

Ce scénario conduit à un niveau de solvabilité en dessous du seuil d'appétence fixé pour l'année 2024 (avec ou sans application de la mesure transitoire provisions techniques). Différentes mesures de remédiation seraient efficaces pour rétablir à très court terme un niveau de solvabilité satisfaisant ; elles pourraient être mises en œuvre dans un délai de quelques mois (émission de titres subordonnés, augmentation de capital, augmentation du taux de cession en réassurance, ajustement de l'allocation d'actifs...).

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour Mutex (7% du BSCR avant absorption) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieurs à 3 mois.

A noter que les Cotisations Acquisées Non Émises en prévoyance n'ont pas été incluses dans l'assiette de calcul de ce module de risque

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec Mutex) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements,) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash-Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

En run-off (sans nouvelle production), le déficit de liquidité maximum cumulé représente moins de 100 M€ (en 2025), soit environ 2% des actifs liquides (vendables sous un mois) de Mutex.

En outre, compte tenu de la collecte budgétée, aucun problème de liquidité ne devrait être observé sur les prochaines années.

Une étude ponctuelle a également été conduite afin de mesurer la capacité de Mutex à répondre à ses engagements en situation de crise de liquidité. Malgré la dévalorisation des actifs détenus et la réduction de la capacité de cession de titres, 57% du portefeuille est vendable sous trois mois et l'ensemble des flux de passif restent couverts.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, la revue des cartographies des risques opérationnels est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques nets en fin d'année

2024 sera présentée aux dirigeants effectifs au 2ème trimestre 2025.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Le risque Cyber continu d'être important, et ses menaces d'évoluer sous différentes formes. Ce risque est lié au développement et à l'usage du digital, notamment l'arrivée des services basés sur des intelligences artificielles génératives, ainsi que l'obsolescence des logiciels de précédentes générations. De plus, les tensions interétatiques incitent les cyberattaquants à innover, rendant plus difficile la maîtrise de ce risque : poussant sans cesse Mutex à se remettre en question. Les dispositifs de protection de Mutex progressent afin de s'adapter et prévenir ces attaques. Quant à la sensibilisation du personnel face aux cyber menaces, elle fait désormais partie intégrante de la culture de l'entreprise et joue pleinement son rôle de prévention, détection et réaction. L'effort est maintenu sur le programme de sensibilisation (formation obligatoire, différents formats de sensibilisations des collaborateurs et des prestataires, des campagnes de phishing, des événements tels que la semaine de la Cyber et l'animation d'une communauté regroupant les métiers manipulant la donnée et ceux qui œuvrent à sa protection). De nouveau en 2024 le dispositif de gestion de crise a été testé afin de gagner en efficacité et d'ancrer les bons réflexes. Mutex a également intégré le contrat d'assurance Cyber du Groupe VYV, ce qui a permis à de profiter collectivement de meilleures garanties.

Le risque de discontinuité d'activité, qu'il fasse notamment suite à une discontinuité informatique ou à un sinistre sur le site du siège, reste à un niveau acceptable grâce aux actions de prévention et de protection mises en place par Mutex. Les actions de prévention mises en place, contrôle technique par exemple, les tests d'évacuation, les tests de reprise informatique et l'exercice de crise cyber, permettent de réduire l'occurrence et l'impact du risque de sinistre. Les infrastructures techniques permettent à tous les salariés et prestataires de Mutex de travailler à distance. Mutex est dans l'anticipation des événements afin d'assurer la continuité de son service.

Dans ce cadre, le risque de discontinuité d'activité informatique fait l'objet d'un dispositif de surveillance permanente.

Une part importante des activités de Mutex est sous-traitée (hébergement et exploitation informatique, éditique, gestion financière, gestion des contrats d'assurance, distribution). En cas d'interruption d'un des délégataires, cela pourrait avoir un impact sur la continuité d'activité et la qualité de service rendu aux clients. Également, si le tiers ne respectait pas ses obligations, cela pourrait avoir un impact sur la conformité de Mutex et/ou sa réputation. Au regard du

dispositif mis en place par Mutex pour encadrer la sous-traitance, ce risque lié aux activités déléguées et à la maîtrise de la relation avec les tiers apparaît comme significatif. Le dispositif est décrit dans la politique de sous-traitance. Le pilotage et le contrôle de chaque sous-traitant sont adaptés aux enjeux et aux risques de l'activité sous-traitée. En cas d'interruption de l'activité ou de difficultés d'un des délégataires, Mutex activerait un dispositif d'urgence.



D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1 Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture du social.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2 Placements

Placements	31/12/2023			31/12/2024		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0	0	0	0
Détention dans les entreprises liées y compris	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Obligations souveraines	2 412	2 539	128	2 884	2 886	3
Obligations d'entreprises	3 550	3 414	-136	3 085	2 976	-110
Titres structurés	70	69	-1	60	60	-1
Fonds d'investissement	1 484	1 796	312	1 596	1 922	325
Actifs des contrats en UC	41	41	0	44	44	0
Dépôts, Prêts et Avances sur police	251	251	0	1	1	0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	637	632	-5	202	200	-2
Total	8 444	8 742	298	7 873	8 089	216

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de Mutex s'établit à 216 M€ en 2024 comparée à 298 M€ en 2023. La baisse des plus-values latentes de 82 M€ s'explique essentiellement par :

- La baisse des taux en 2024 entrainant une hausse de la valeur de marché des obligations souveraines (125 M€),
- La hausse de la valorisation des fonds d'investissement affectés par la hausse des marchés actions (13 M€),

D.1.3 Modélisation des actifs

Les actifs ont été modélisés en date du 31 décembre 2024 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unités de compte (environ 44 M€).

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », l'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par

macro-classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Généralités

D.2.1.1 Engagements techniques au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le niveau des provisions techniques dans les comptes sociaux (vision Social) atteint 7 109 M€.

Avant application de la mesure transitoire portant sur les provisions, les provisions techniques S2 s'élèvent à 6 781 M€ (y compris marge de risque).

Après application de la mesure transitoire, le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 6 489 M€.

Lob	Engagements Techniques	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
		Comptes Sociaux	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire	Comptes Sociaux	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire
1	Santé	105,1	125,5	125,5	-3,2	20,8	20,8
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	1 205,3	1 118,4	1 118,4	1 295,0	1 240,9	1 240,9
13	Santé Acceptation	8,3	10,1	10,1	8,7	10,2	10,2
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	53,9	50,1	50,1	86,3	81,0	81,0
29	Dépendance viagère	532,3	266,7	266,7	540,7	273,6	273,6
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	3 336,1	3 529,2	3 243,3	3 057,1	3 179,4	2 887,3
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	41,3	42,7	42,7	44,2	45,3	45,3
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	665,7	477,8	477,8	657,3	472,6	472,6
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	1 319,4	1 317,9	1 317,9	1 273,7	1 312,8	1 312,8
35	Rente Invalidité Acceptation	111,2	113,2	113,2	115,1	118,5	118,5
36	Acceptation Vie	472,2	446,1	439,9	34,2	26,1	26,1
Total		7 850,9	7 497,6	7 205,5	7 109,3	6 781,3	6 489,1

D.2.1.2 Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 95,1% des provisions techniques en date du 31 décembre 2024 contre 95,9% au 31 décembre 2023. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats en unités de compte pour lesquels Mutex ne supporte pas le risque d'évaluation des actifs (Mutex garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès), les provisions des périmètres manuels et d'autres provisions peu significatives. Au 31 décembre 2024, les primes acquises non émises qui doivent être comptabilisée en déduction du calcul de la meilleure estimation ont également été traitées en non modélisées, elles représentent -4,6% des

provisions techniques. Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions des comptes sociaux.

D.2.2 Principe de valorisation des provisions « Best Estimate »

D.2.2.1 Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Épargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

Les primes acquises non émises sont comptabilisées en déduction du calcul de « Best estimate »

D.2.2.2 Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée *via* des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3 Evaluation

D.2.3.1 Périmètre Macro lob Life UC

Lob	BE	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
		Comptes Sociaux	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	Comptes Sociaux	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
32	Décès toutes causes	502,8	335,4	67%	498,3	329,4	66%
36	Décès toutes causes	28,9	5,7	20%	29,5	21,0	71%
	Total Décès toutes causes	531,7	341,1	0,0	527,7	350,4	66%
30	Epargne Retraite	2 981,1	2 724,5	91%	2 688,3	2 393,0	89%
31	Epargne Retraite	41,3	41,3	100%	44,2	44,2	100%
36	Epargne Retraite	440,0	415,5	94%	0,0	0,0	100%
	Total Epargne Retraite	3 462,4	3 181,4	0,0	2 732,5	2 437,2	89%
30	PPA	355,1	404,7	114%	368,8	421,9	114%
32	PPA	0,1	0,1	80%	-0,6	-0,6	102%
36	PPA	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	100%
	Total PPA (Prévoyance Pluri Annuelle)	355,1	404,8	0,0	368,3	421,3	114%
32	Rente conjoint	104,8	84,3	81%	105,4	92,0	87%
36	Rente conjoint	1,2	1,2	95%	1,1	1,1	101%
	Total Rente conjoint	106,0	85,5	0,0	106,5	93,2	88%
32	Rente éducation	58,0	40,9	71%	54,3	37,9	70%
36	Rente éducation	2,0	1,8	90%	3,6	3,3	91%
	Total Rente éducation	60,0	42,7	0,0	57,9	41,2	71%
	Total LIFE	4 515,3	4 055,5	90%	3 792,8	3 343,2	88%

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la « macro-lob » Vie et UC au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- La mesure transitoire sur les provisions du périmètre Epargne (impact estimé à 292 M€).

Ajustement pour volatilité

- La correction pour volatilité a un impact estimé à 42 M€.

Provision pour participation aux bénéfices admissibles en Fonds Propres

Au 31 décembre 2024, Mutex retient la possibilité d'incorporer une part de la PPB dans ses fonds propres économiques (impact estimé à 27 M€). Les chiffres de provisions présentés dans cette section n'intègrent pas cet ajustement post consolidation.

Analyse du passage social à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils distincts d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 8% aux provisions comptables sociales en raison des points suivants :

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques du social, impliquant une diminution d'environ 8% par rapport aux provisions comptables sociales
- La mesure transitoire S2 sur les provisions techniques conduit à amoindrir le « Best Estimate », impliquant une diminution d'environ 9% par rapport aux provisions comptables sociales

En partie compensés par les points suivants :

- La participation aux bénéfices discrétionnaire incluse dans le « Best Estimate » au-delà de la provision pour participation aux excédents du social, impliquant une hausse d'environ 6% par rapport aux provisions comptables
- Le coût des options et garanties inclus dans le « Best Estimate », impliquant une hausse d'environ 3% par rapport aux provisions comptables sociales

- Segment Prévoyance Vie

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 30% aux provisions comptables sociales en raison des points suivants :

- Les écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » *versus* celles utilisées pour calculer les provisions comptables sociales , s'agissant notamment des décès des assurés en arrêt de travail, impliquant une diminution d'environ 20% par rapport aux provisions comptables sociales
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques du social, impliquant une diminution d'environ 6% par rapport aux provisions comptables sociales
- Les bénéfices liés aux primes futures projetées inclus dans le « Best Estimate » (frontière des contrats) non pris en compte pour calculer les provisions comptables sociales , impliquant une diminution d'environ 6% par rapport aux provisions comptables sociales

En partie compensés par les points suivants :

- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite "BE de frais") est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables sociales, impliquant une hausse d'environ 5% par rapport aux provisions comptables sociales
- Le « Best Estimate » inclut la revalorisation future estimée des prestations, non prise en compte pour calculer les provisions comptables sociales, impliquant une hausse d'environ 1% par rapport aux provisions comptables sociales

Analyse du passage des provisions « Best Estimate » de N-1 à N :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

La diminution du « Best Estimate » (-19%) entre 2023 et 2024 résulte principalement de la défaisance de Mutex Union et de la sortie de Carel au 01/01/2024 pour 592 M€ en montant de BE (- 15%) et de la décollecte observée sur le portefeuille restant (-3%).

- Segment Prévoyance Vie

L'augmentation du « Best Estimate » de 3% entre 2023 et 2024 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- L'évolution du portefeuille (augmentation des volumes, caractéristique des sinistrés) explique une augmentation du "Best Estimate" de 19%
- La mise à jour des hypothèses techniques entraîne une augmentation du "Best Estimate" de 5%
- La baisse des taux d'actualisation S2 entre 2023 et 2024 explique une hausse du "Best Estimate" de 1%

En partie compensé par les effets suivants :

- Le retraitement S2 des PANE, montant désormais déduit du calcul de « Best Estimate » brut impacte ce dernier à la baisse de -15%
- La baisse de la vision économique des PE de -9%
- La valeur actuelle des coûts inclus dans le "Best Estimate" (dite "BE de frais") diminue de 2% par rapport à 2023

D.2.3.2 Périmètre Macro-Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
		Comptes Sociaux	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	Comptes Sociaux	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
2	Complément Retraite	0,0	0,0	0%	0,0	0,0	100%
14	Complément Retraite	0,0	0,0	0%	0,0	0,0	0%
35	Complément Retraite	53,3	53,3	100%	54,0	54,0	100%
33	Complément Retraite	0,4	0,0	0%	0,4	0,0	0%
Total Complément Retraite		53,7	53,3	99%	54,4	54,0	99%
14	Décès accidentel	0,1	-0,2	-260%	0,1	-0,2	-311%
2	Décès accidentel	19,0	8,2	43%	17,8	14,4	81%
Total Décès accidentel		19,0	8,0	42%	17,9	14,2	79%
14	Dépendance	0,8	0,8	100%	0,9	0,9	100%
2	Dépendance	0,0	-1,9	0%	-1,6	-2,3	147%
29	Dépendance	532,3	262,9	49%	540,7	270,3	50%
33	Dépendance	74,8	77,9	104%	67,7	71,6	106%
Total Dépendance		607,8	339,7	56%	607,6	340,4	56%
2	Exonération	0,4	0,1	21%	0,3	0,0	13%
Total Exonération		0,4	0,1	21%	0,3	0,0	13%
14	Arrêt de travail	53,1	40,6	76%	85,4	67,1	79%
2	Arrêt de travail	1 186,0	904,1	76%	1 278,5	1 004,1	79%
33	Arrêt de travail	1 244,3	1 220,9	98%	1 205,7	1 224,7	102%
35	Arrêt de travail	58,0	59,0	102%	61,2	63,7	104%
Total Arrêt de travail		2 541,3	2 224,5	88%	2 630,6	2 359,6	90%
1	Maladie	105,1	101,9	97%	-3,2	-8,0	250%
13	Maladie	8,3	8,2	98%	8,7	8,5	97%
2	Maladie	0,1	0,1	100%	0,0	0,0	100%
Total Maladie		113,4	110,1	97%	5,6	0,5	9%
Total HNSLT		1 372,7	1 061,7	77%	1 386,8	1 084,5	78%
Total HSLT		1 963,0	1 674,0	85%	1 929,6	1 684,2	87%

Ajustement pour volatilité

La correction pour volatilité a un impact de 50 M€.

Analyse du passage du Social à S2

- Segment prévoyance Santé NSLT & SLT

L'écart entre les provisions techniques Social et le « Best Estimate » (-10%) s'explique par les effets suivants :

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques Social, impliquant une diminution d'environ -9% par rapport aux provisions comptables Social
- Les écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » versus celles utilisées pour calculer les provisions comptables sociales, s'agissant notamment des taux de passage en invalidité, impliquant une diminution d'environ -9% par rapport aux provisions comptables sociales

En partie compensés par les effets suivants :

- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite “BE de frais”) est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables sociales , impliquant une hausse d’environ +4% par rapport aux provisions comptables sociales
- Les bénéfices liés aux primes futures projetées inclus dans le « Best Estimate » (frontière des contrats) non pris en compte pour calculer les provisions comptables sociales , impliquant une augmentation d’environ 1% par rapport aux provisions comptables sociales

- Segment Dépendance

L’écart entre les provisions techniques du social et le « Best Estimate » (-44%) s’explique par les effets suivants :

- La valorisation économique de la PE sous S2 qui implique une baisse de -132 M€ (-22%)
- Les taux d’actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » qui sont supérieurs aux taux techniques du social, impliquant une diminution d’environ -10% par rapport aux provisions comptables sociales

Analyse du passage des provisions « Best Estimate » de N-1 à N :

- Segment prévoyance Santé NSLT & SLT

L’augmentation du « Best Estimate » de +1% entre 2023 et 2024 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- L’évolution du portefeuille (hausse des volumes, caractéristique des sinistrés) explique une hausse du “Best Estimate” de +9%
- La valeur actuelle des coûts incluse dans le “Best Estimate” (dite “BE de frais”) augmente de 2% par rapport à 2023
- La baisse des taux d’actualisation S2 entre 2023 et 2024 explique une hausse du “Best Estimate” de +1%

En partie compensés par les effets suivants :

- Le retraitement S2 des PANE, montant désormais déduit du calcul de « Best Estimate » brut impacte ce dernier à la baisse de -11%

- Segment Dépendance

Le « Best Estimate » est stable entre 2023 et 2024 en lien avec les effets suivants :

- La baisse des taux d’actualisation S2 entre 2023 et 2024 explique une hausse du “Best Estimate” de +1,4%
- La hausse des frais impacte le BE à la hausse de 0,5%
- La variation des provision techniques du social non modélisé (PT = BE) impacte à la baisse de -1,4%

- Le retraitement S2 des PANE, montant désormais déduit du calcul de « Best Estimate » brut impacte ce dernier à la baisse de -0,5%

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances pour dépôts espèces	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valorisation économique (somme actualisée des cash flows futurs)
Autres créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Modélisées pour la garantie Dépendance Valeur bilan statutaire pour les autres garanties
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	Juste valeur hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des Titres subordonnés Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1 Valorisation des impôts différés

Nous constatons des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;

Au 31 décembre 2024, Mutex présente une position d'impôts différés négative qualifiée de « passif net ». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (100 M€) et les impôts différés passif - IDP (121 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 21 M€ s'explique essentiellement par :

- un IDP de 8 M€ sur les actifs liés à la situation de moins-value latente nette sur les placements ;
- un IDP de 4 M€ provenant de l'écart BE - provisions techniques;
- un IDP de 8 M€ lié aux autres actifs et passifs.

Sans application de la mesure transitoire sur les provisions, l'impôt différé passif net de Mutex aurait été de 54 M€.

D.3.2 Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces sont valorisées à 358 M€ au 31 décembre 2024 pour une valeur comptable de 392 M€. L'écart entre ces deux normes provient de valorisation économique de la dette pour dépôts espèces qui est réalisée pour le périmètre dépendance et de la valorisation simplifiée réalisée pour le périmètre prévoyance (valeur sociale + Best Estimate intérêts dépôts espèces).

D.3.3 Valorisation des dettes subordonnées

Concernant la méthodologie de valorisation de la dette subordonnée (TSR de 200 M€ émis fin 2020), Mutex recalcule la valeur économique à chaque date d'inventaire en utilisant une méthode simplifiée :

- Le spread implicite du titre subordonné est figé à l'émission et considéré comme constant
- Actualisation par la suite les flux futurs, ie les coupons et le montant de remboursement, avec la courbe des taux EIOPA sans volatility adjustment en date d'inventaire augmentée du spread à l'émission.

D.3.4 Créances pour dépôts espèces

Les créances font l'objet d'un calcul de valorisation économique, cette dernière étant égale à la somme actualisée des cash flows futurs attendus : somme des variations de dépôts et des intérêts sur dépôts.



E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Actif net

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actifs net	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Capital Social	37	37	0
Primes liées au capital social	269	269	0
Réserve de réconciliation	1 151	1 124	28
Total	1 458	1 431	28

L'actif net est composé à hauteur de 21% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et 79% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Décomposition de la réserve de réconciliation	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Annulation des actifs incorporels	0	0	0
Report à nouveau	102	130	-29
Résultat	44	56	-12
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	30	24	6
IDP nets	-83	-21	-63
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	298	216	82
<i>Dont Créances auprès des cédantes</i>	0	-2	2
Réserve de capitalisation	394	382	11
BE-PT cédées (DDE incluse)	-277	-284	7
PT-BE brutes	661	647	14
PPE amissible	-16	-27	11
Réserve de réconciliation avant dividendes prévisibles	1 151	1 124	28
Dividendes prévisibles		-15	15
Réserve de réconciliation	1 151	1 109	43

La baisse de la réserve de réconciliation de 42 M€ est essentiellement liée aux facteurs ci-dessous :

- La baisse des plus-values latentes de 82 M€ lié au contexte fluctuant des marchés financiers
- La baisse en valeur absolue de l'écart BE-provisions techniques nettes yc PPE admissible de 32 M€
- Le résultat net en hausse de 12 M€ et le report à nouveau qui progresse de 29 M€
- La baisse de la valorisation de la dette subordonnée de 6 M€ en lien avec la hausse des taux

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne est décrite dans la partie D.2.3.1 périmètre macro Lob life UC et comprend 292 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre).

E.1.2 Fonds propres éligibles

E.1.2.1 Evolution des fonds propres éligibles

Décomposition de la réserve de réconciliation	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres S1	307	307
Réserve de réconciliation	1 151	1 124
Dettes subordonnées	170	176
Dividendes prévisibles	0	-15
PPE admissible	16	27
Fonds propres éligibles	1 644	1 618

Le montant des fonds propres éligibles au 31 décembre 2024 s'élève à 1 618 M€ contre 1 644 M€ en 2023. Cette baisse de 26 M€ est principalement liée à une baisse des fonds propres comptables avec notamment :

- un résultat net de 56 M€ ;
- Une distribution de dividendes prévisibles de - 15 M€ au titre de 2024 ;

Combiné au effets suivants :

- Une variation des impôts différés pour 63 M€, due pour moitié à la mise à jour des retraitements fiscaux basé sur le calcul du résultat fiscal
- La reprise de la réserve de capitalisation de -11 M€ lié à la sortie du portefeuille Carel à fin 2024
- Une perte de la richesse latente à l'actif de -82 M€ et baisse du BE & risk margin de -21 M€

E.1.2.1.1 Décomposition des fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres éligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 1 non restreint	Tier 2	Tier3	Total
Fonds Propres de Base	1 416	0	27	176	0	1 618
Capital Social	37	0	0	0	0	37
Primes liées au capital social	269	0	0	0	0	269
Réserve de réconciliation	1 124	0	0	0	0	1 124
Dividendes prévisibles	-15	0	0	0	0	-15
Dettes subordonnées	0	0	0	176	0	176
PPE admissible	0	0	27	0	0	27
Fonds propres disponibles	1 416	0	27	176	0	1 618
Ecrêtements	0	0	0	-176	0	0
Fonds propres éligibles	1 416	0	27	0	0	1 618

La dette subordonnée est intégrée dans les fonds propres (176 M€ en Tier 2) sans déclencher le d'écêtements, de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux aux fonds propres disponibles.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 Méthodologie d'évaluation des SCR

Le capital de Solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31 décembre 2024, il s'élève à 866M€ contre 900 M€ au 31 décembre 2023.

Les SCR calculés par modules de risques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SCR	31/12/2023		31/12/2024	
	Avant absorption	Après absorption	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	652,1	469,3	558,6	434,9
Risque de défaut de contreparties	89,6	89,6	71,9	71,9
Risque de souscription vie	313,1	178,7	212,8	109,0
Risque de souscription Santé	497,4	497,4	556,0	556,0
Risque de souscription Non-vie				
Risque sur les incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques, le risque de marché et le risque de souscription Santé sont les modules de risque les plus élevés, ils représentent respectivement 39,9% et 39,7% du volume total de SCR modulaires.

Après absorption par les provisions techniques, le poids du risque de marché est de 37,1% et celui du risque de souscription santé est de 47,4%.

E.2.2 Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risque de marché est effectuée à l'aide de la formule standard.

E.2.2.1 SCR Action

En M€	31/12/2023			31/12/2024		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque Actions	276,3	195,8	29,1%	253,1	192,4	24,0%
Type 1	195,6	138,5	29,2%	150,8	114,6	24,0%
Type 2	69,6	50,1	28,0%	79,3	61,6	22,3%
Infra	27,8	19,1	31,4%	40,2	29,2	27,3%

La légère baisse du SCR brut pour le module action résulte à la fois d'une légère baisse de l'exposition sous-jacente, et d'une transparisation nettement plus fine, qui entraîne une reventilation des classifications des actions entre les types, et une baisse de l'exposition en action par transparisation.

E.2.2.2 SCR Taux

En M€	31/12/2023			31/12/2024			
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	
Risque de taux d'intérêt	80,5	38,0	52,8%	0,0	16,0		
	<i>Hausse</i>	-93,2	-21,0	77,4%	-25,4	16,0	163,1%
	<i>Baisse</i>	80,5	38,0	52,8%	22,5	3,8	83,1%

La forte baisse du SCR de taux et le passage en risque 'UP' sont dus à :

1. La diminution de la durée du passif, liée notamment à :

- La sortie de Carel de l'acceptation de réassurance du périmètre Mutex Union
- L'évolution du mix produit (épargne-retraite en décollecte et prévoyance en collecte)

2. Une légère hausse de la durée de l'actif.

E.2.2.3 SCR de Spread

En M€	31/12/2023			31/12/2024		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque de spread	296,4	221,0	25,5%	279,9	217,6	22,3%

La baisse du SCR de spread brut est principalement due à la vente de certains titres corporates, remplacés par des titres souverains, pour environ 40M€ de SCR brut. En parallèle, l'achat de nouveaux titres compense à peu près l'effet de vieillissement sur les titres restant en stock.

La baisse est atténuée par l'application d'une nouvelle doctrine groupe plus stricte sur l'application de la garantie d'Etat (excluant notamment des émetteurs comme SNCF, La Poste, Deutsche Bahn, ...), pour un coût en SCR spread brut de 23 M€.

E.2.3 Risque de contrepartie

En M€	31/12/2023	31/12/2024
Risque de contrepartie	89,6	71,9
<i>Type 1</i>	1,8	1,9
<i>Type 2</i>	88,2	70,5

La charge en capital résultant de l'évaluation du risque de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générés par :

- Les créances vis à vis des contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;

- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par diverses créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

La baisse du SCR contrepartie Type 2 est principalement due à la non-intégration des PANE dans l'exposition depuis le Q4 2024 en lien avec la doctrine publié sur ce sujet.

E.2.4 Risque de concentration

En M€	31/12/2023	31/12/2024
Risque de concentration	81,8	11,7

La charge en capital liée au risque de concentration est en forte diminution, du fait de plusieurs facteurs :

- optimisation de l'exposition pour tiers via la vente d'une partie des titres en portefeuille et la liquidation d'un Dépôt A Terme ;
- Renforcement de la transparence, notamment sur certains fonds non cotés, auparavant non transparisés et considérés comme exposés à 100% chez le gérant (filiales d'OFI)

E.2.5 Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82 et SCR.7.83). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité Mutex n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

En M€	31/12/2023	31/12/2024
Risque de souscription vie	178,7	109,0
Risque de souscription Santé	497,4	556,0
Santé SLT - risque de souscription	73,7	62,9
Santé Non-SLT	453,3	518,6
Santé CAT	11,3	12,0

Le SCR vie brut d'absorption est en baisse de -73,2 M€ après diversification, en lien avec :

1. La baisse du SCR CAT Vie brut d'absorption :

- Baisse due à la mise en place d'une nouvelle couverture de réassurance en stop loss.
2. **La baisse du SCR de Rachat :**
 - Diminution de -40,3 M€ portée par les effets vieillissement et écart d'expérience.
 3. **L'Effet diversification :**
 - Atténue la forte diminution des sous-modules.

Le SCR net diminue de -68,2 M€.

Le SCR Santé brut augmente de +58,5 M€, porté par :

1. **La hausse du SCR primes et réserves :**
 - Hausse due au développement du portefeuille prévoyance.
 - Impact similaire sur le SCR Santé net.
2. **SCR HNSLT :**
 - Hausse de +65,2 M€ (+14,4%) principalement due à la mise à jour des volumes de réserve de l'arrêt de travail (+63,4 M€).

E.2.6 Capacité d'absorption

E.2.6.1 Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéficiaires. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéficiaires (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéficiaires) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire (appelée Future Discretionary Benefits ou FDB).

Cette dernière est calculée comme la différence entre le « Best Estimate » net de réassurance et le « Best Estimate Garanti » net de réassurance. Son montant s'élève à 447,4 M€ au 31 décembre 2024.

en M€	31/12/2023	31/12/2024
FDB	603,6	447,4

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 14% en 2024 contre 20% en 2023 et est principalement portée par l'absorption du risque de souscription vie, puis par le marché, comme en 2023.

L'absorption par les provisions techniques baisse par rapport au 31 décembre 2023. La baisse du niveau des taux au 31 décembre 2024, ainsi que la baisse des PVL, diminue la participation aux bénéficiaires versés aux assurés au cours de la projection.

en M€	31/12/2023	31/12/2024	Evolution
Absorption par les provisions techniques	216,3	142,3	-34,20%

Le profil de Mutex (les garanties de type ‘VIE’ représente près de 60% des provisions techniques) permet d’absorber une partie importante des différents chocs grâce à un mécanisme de participation aux bénéfices.

E.2.6.2 Ajustement par l’impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s’établit à 910,7 M€ (931,9 M€ en 2023).

Après application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, Mutex est en situation d’impôts différés de passif nets (IDP) à hauteur de 20,8 M€. A noter que contrairement à 2023, le montant d’IDP retenu est celui issu de la situation bilancielle après prise en compte de la mesure transitoire (et non avant prise en compte).

La reconnaissance d’impôts différés notionnels de 23,6 M€ permet d’augmenter le montant d’impôts différés totaux entrant dans le calcul de la charge en capital.

Ces montants permettent d’absorber une partie du SCR qui s’établit, in fine à 866 M€.

E.2.7 Impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité

L’impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité est synthétisé dans le tableau suivant :

Avec mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	921,7	866,3	-55,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 557,2	1 618,1	60,9
Taux de couverture S2	169,0%	186,8%	17,8%

Hors mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	921,7	887,1	-34,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 340,5	1 401,4	60,9
Taux de couverture S2	145,4%	158,0%	12,5%

E.2.8 Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non-Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 366 M€ en 2024, contre 373M€ en 2023.

F. ANNEXES

F.1 BILAN PRUDENTIEL (S.02.01.02)

en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	100 310
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 624
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	7 843 805
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	223
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	223
Obligations	R0130	5 921 921
Obligations d'État	R0140	2 886 477
Obligations d'entreprise	R0150	2 975 670
Titres structurés	R0160	59 773
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 921 661
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	43 932
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 137
Avances sur police	R0240	884
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	253
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	805 752
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	193 714
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	193 714
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	612 038
Santé similaire à la vie	R0320	415 142
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	196 896
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	200 184
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	274 164
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 467
Autres créances (hors assurance)	R0380	70 882
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	32 843
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	9 380 101

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	1 352 924
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 352 924
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 084 453
Marge de risque	R0590	268 471
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 063 841
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 704 856
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 684 230
Marge de risque	R0640	20 625
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 358 985
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 271 993
Marge de risque	R0680	86 992
Provisions techniques UC et indexés	R0690	45 326
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	44 212
Marge de risque	R0720	1 115
Other technical provisions	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 885
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	358 001
Passifs d'impôts différés	R0780	120 839
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	135
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	179 661
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	265 181
Autres dettes (hors assurance)	R0840	358 201
Passifs subordonnés	R0850	175 799
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	175 799
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	735
Total du passif	R0900	7 922 526
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 457 574

F.2 PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.04.05.21)

En K€

S.04.05.21.01

Home country: Non-life insurance and reinsurance obligations

		Home country
		C0010
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	636 953
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	49 765
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	0
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	636 430
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	49 769
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	0
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	347 069
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	28 519
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	0
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	86 267
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	5 175
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	0

S.04.05.21.02
Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Non-life insurance and reinsuran

Country	R0010	FRANCE
		Top 5 countries: non-life
		C0020
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	

S.04.05.21.03
Home country: Life insurance and reinsurance obligations

		Home country
		C0030
Gross Written Premium	R1020	444 129
Gross Earned Premium	R1030	444 052
Claims incurred	R1040	588 875
Gross Expenses Incurred	R1050	125 983

S.04.05.21.04
Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Life insurance and reinsurance of

Country	R1010	FRANCE
----------------	-------	--------

		Top 5 countries: life and health SLT
		C0040
Gross Written Premium	R1020	
Gross Earned Premium	R1030	
Claims incurred	R1040	
Gross Expenses Incurred	R1050	

F.3 PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises	AR0109			
Brut - assurance directe	R0110	68 079	602 216	670 294
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 329	81 693	87 022
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	23 126	108 901	132 027
Net	R0200	50 281	575 008	625 289
Primes acquises	AR0209			
Brut - assurance directe	R0210	68 079	602 661	670 740
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 329	81 693	87 022
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	23 126	108 901	132 027
Net	R0300	50 281	575 453	625 735
Charge des sinistres	AR0309			
Brut - assurance directe	R0310	63 142	313 804	376 946
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	4 244	40 915	45 159
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	21 191	22 742	43 933
Net	R0400	46 195	331 977	378 173
Variation des autres provisions techniques	R0550	3 837	93 752	97 590
Autres dépenses	R1210			6 492
Total des dépenses	R1300			104 082

Vie en K

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	
Primes émises	AR1409								
Brut	R1410	36 970	95 713	1 829	242 921	0	0	20 448	397 880
Part des réassureurs	R1420	26 221	1 824	0	42 794	0	0	0	70 838
Net	R1500	10 749	93 890	1 829	200 127	0	0	20 448	327 042
Primes acquises	AR1509								
Brut	R1510	37 193	95 713	1 829	242 921	0	0	20 448	398 103
Part des réassureurs	R1520	26 221	1 824	0	42 794	0	0	0	70 838
Net	R1600	10 972	93 890	1 829	200 127	0	0	20 448	327 265
Charge des sinistres	AR1609								
Brut	R1610	32 732	251 525	1 764	239 600	157 635	11 822	449 416	1 144 492
Part des réassureurs	R1620	19 513	2 352	0	119 906	24 458	0	0	166 228
Net	R1700	13 219	249 173	1 764	119 694	133 177	11 822	449 416	978 264
Dépenses engagées	R1900	2 170	41 825	930	56 477	23 631	224	1 289	126 546
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R2510								1 362
Autres dépenses	R2600								127 909
Montant total des rachats	R2700	0	66 014	1 079	0	0	0	0	67 093

F.4 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)
 En K

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les		Reassurance acceptée		Total (vie hors santé, y compris UC)		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Reassurance santé (reassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)		
		C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0190	C0200	C0210	
																				Contrats sans options ni garanties
Provisions techniques calculées comme un tout																				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010																			
	R0020																			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	A0023																			
Meilleure estimation	A0029																			
Meilleure estimation brute	R0030	3 072 434	44 212			459 320	-570	25 426	3 600 822		270 259		1 296 286	117 666	1 684 230					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	18 881	0			178 016	0	0	196 897		213 477		201 669	0	415 145					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	3 053 553	44 212			281 304	-570	25 426	3 403 925		56 782		1 094 617	117 666	1 269 085					
Marge de risque	R0100	81 633	1 115		12 189			676	95 611	3 310			15 875	1 441	20 625					
	R0200	2 861 944	45 326		470 939			26 102	3 404 311	273 568			1 312 160	119 127	1 704 856					
Provisions techniques - Total																				

F.5 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (S.17.01.02)

En K€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057			
Meilleure estimation	AR005			
Provisions pour primes	AR005			
Brut	R0060	4 845	20 289	25 134
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	1 986	351	2 337
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 859	19 938	22 797
Provisions pour sinistres	AR015			
Brut	R0160	-4 382	1 063 702	1 059 319
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	44 738	146 639	191 377
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-49 121	917 063	867 942
Total meilleure estimation – brut	R0260	463	1 083 991	1 084 453
Total meilleure estimation – net	R0270	-46 262	937 001	890 739
Marge de risque	R0280	115	268 356	268 471
Provisions techniques – Total	AR031			
Provisions techniques – Total	R0320	577	1 352 347	1 352 924
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	46 725	146 989	193 714
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-46 148	1 205 357	1 159 209

F.6 SINISTRES EN NON-VIE (S.19.01.21)

En K€

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Antérieur	R0100											3 873
N-9	R0160	269 302	158 005	40 946	6 844	2 851	621	2 513	180	176	128	
N-8	R0170	273 450	146 907	55 287	13 766	2 260	1 923	297	130	139		
N-7	R0180	22 896	232 586	40 867	12 196	4 437	588	1 941	361			
N-6	R0190	63 517	210 587	69 402	20 252	3 394	3 526	1 364				
N-5	R0200	57 850	156 900	118 111	16 721	6 357	2 864					
N-4	R0210	58 357	109 304	128 586	16 804	5 027						
N-3	R0220	64 007	182 836	50 618	20 222							
N-2	R0230	66 499	127 570	45 366								
N-1	R0240	76 146	130 422									
N	R0250	82 779										

	Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
R0100	3 873	1 161 301
R0160	128	481 567
R0170	139	494 160
R0180	361	315 871
R0190	1 364	372 043
R0200	2 864	358 804
R0210	5 027	318 077
R0220	20 222	317 682
R0230	45 366	239 435
R0240	130 422	206 568
R0250	82 779	82 779
Total	R0260	292 546
		4 348 288

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Antérieur	R0100											984
N-9	R0160	485 442	234 046	140 495	2 692	3 797	1 392	1 375	261	323	274	
N-8	R0170	481 828	282 764	183 665	3 406	1 956	883	541	552	237		
N-7	R0180	571 478	310 426	143 833	7 261	1 220	1 301	1 552	312			
N-6	R0190	599 806	271 366	165 299	11 635	1 694	1 502	821				
N-5	R0200	549 667	389 351	199 683	18 758	2 450	1 117					
N-4	R0210	530 446	408 011	202 483	15 075	1 467						
N-3	R0220	585 347	390 010	227 130	19 573							
N-2	R0230	598 853	390 585	236 009								
N-1	R0240	627 969	399 962									
N	R0250	594 222										

	Fin d'année (données actualisées) C0360
R0100	831
R0160	232
R0170	200
R0180	263
R0190	693
R0200	941
R0210	1 237
R0220	16 520
R0230	199 183
R0240	337 606
R0250	501 613
Total	R0260
	1 059 319

F.7 IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

En K€

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
			C0010	C0030	C0050	C0070
Provisions techniques	R0010	6 462 091	292 122	0	91 934	0
Fonds propres de base	R0020	1 618 374	-216 667	0	-0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 618 374	-216 667	0	-0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	866 304	20 824	0	34 555	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 515 684	-216 667	0	-79 109	0
Minimum de capital requis	R0110	365 549	0	0	7 350	0

F.8 RESERVE DE RECONCILIATION (S.23.01.01.01)

En K€

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37 302	37 302			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269 437	269 437			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	27 043	27 043			
Actions de préférence	R0090	0			0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	1 108 791	1 108 791			
Passifs subordonnés	R0140	175 799		0	175 799	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 618 374	1 442 574	0	175 799	0
Fonds propres auxiliaires	AR0299					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0499					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 618 374	1 442 574	0	175 799	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 618 374	1 442 574	0	175 799	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 618 374	1 442 574	0	175 799	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 515 684	1 442 574	0	73 110	
Capital de solvabilité requis	R0580	866 304				
Minimum de capital requis	R0600	365 549				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	186,8%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	414,6%				

F.9 FONDS PROPRES (S.23.01.01.02)

En K€

		C0060	
Réserve de réconciliation	AR0699		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 457 574	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	15 000	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	333 783	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	1 108 791	
Bénéfices attendus	AR0769		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

F.10 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.01)
S.25.01.21.01
Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	558 561	
Counterparty default risk	R0020	71 884	
Life underwriting risk	R0030	212 805	Simplifications - life catastrophe risk
Health underwriting risk	R0040	555 980	
Non-life underwriting risk	R0050	0	
Diversification	R0060	-402 671	
Intangible asset risk	R0070	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	996 559	

S.25.01.21.02
Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	56 473
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-142 319
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-44 408
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	866 304
Capital add-on already set	R0210	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Solvency capital requirement	R0220	866 304
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.25.01.21.03
Basic Solvency Capital Requirement (USP)

		USP
		C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	
Non-life underwriting risk	R0050	

S.25.01.21.04
Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

S.25.01.21.05
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-44 408
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	175 765
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	-220 174
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

F.11 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		166 580		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			5 160	0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			937 001	544 879		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		0	198 970	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0		2 767 244	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0		313 362	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0		44 212	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0		1575 236	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0		113 553 114	

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	365 549
Capital de solvabilité requis	R0310	934 297
Plafond du MCR	R0320	420 434
Plancher du MCR	R0330	233 574
MCR combiné	R0340	365 549
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	365 549

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	166 580	198 970
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	425 756	508 541
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	191 590	228 843
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	106 439	127 135
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	166 580	198 970
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	166 580	198 970